
Pour une réforme politique en Colombie-Britannique

par Geoff Plant, député provincial

Lors de la campagne électorale de 2001, le Parti libéral de la Colombie-Britannique a présenté les grandes lignes d'un programme de changements institutionnels. Le procureur général de la Colombie-Britannique examine de plus près certains de ses éléments dans le texte qui suit.



Au cours de la période précédant la campagne électorale de 2001, j'ai dit aux électeurs de la circonscription que je désirais représenter que je croyais que le moment était venu d'apporter des changements. Il ne s'agissait pas seulement de renouveler l'équipe au pouvoir, mais aussi de revoir la façon de faire du gouvernement et même les institutions gouvernementales.

Notre plate-forme électorale, présentée dans le document *New Era*, a jeté les bases d'un programme de changements institutionnels. Ainsi, nous nous sommes engagés à renouveler la fonction publique, à revoir les activités du gouvernement et à amorcer une discussion officielle sur la réforme électorale en créant une assemblée de citoyens.

Cette assemblée se verrait confier le mandat d'examiner tous les modes de scrutin possibles, par exemple le vote préférentiel, la représentation proportionnelle et même le *statu quo*.

Geoff Plant est député de Richmond-Steveston à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique et procureur général de cette province. Le présent article est la version révisée d'un exposé livré par M. Plant lors d'une conférence sur la réforme politique en Colombie-Britannique, qui s'est déroulée à Vancouver le 22 novembre 2001 à l'initiative du Fraser Institute.

Nous nous sommes également engagés à demander à l'assemblée de citoyens de tenir des audiences publiques aux quatre coins de la province et, si elle devait recommander que des changements soient apportés au système électoral, de soumettre ces recommandations à la population par voie de référendum provincial.

Lors des dernières élections, l'un des partis a obtenu une forte majorité du vote populaire, ce qui lui a valu une imposante majorité des sièges à l'Assemblée législative. Par ailleurs, certains partis, dont le Parti vert, ont récolté un grand nombre de votes sans pouvoir faire élire un seul député.

Toutefois, l'objectif fondamental des élections n'est pas de satisfaire les besoins des partis politiques, mais plutôt de permettre aux citoyens de participer au choix de leur gouvernement. La question pressante qui s'applique à toutes les élections est la suivante : comment créer un système qui permette de mieux servir les intérêts de tous les habitants de la province?

En Colombie-Britannique, la réforme électorale a toujours été axée sur le droit de vote des électeurs, et non sur les partis politiques.

En 1876, par exemple, la province a abandonné les restrictions liées à la propriété pour ainsi élargir le droit de vote.

Quarante ans plus tard, la province accordait le droit de vote aux femmes. Vers la fin des années 1950, la Colombie-Britannique a abaissé de 21 à 19 ans l'âge minimum requis pour voter; en 1992, la province a fixé l'âge minimum à 18 ans pour se conformer aux normes nationales.

Au cours des dix dernières années, même les changements les plus importants ont porté sur une réforme politique visant à mieux servir les intérêts des électeurs. La *Recall and Initiative*

Act de 1995, entre autres, avait pour but d'accroître le pouvoir des électeurs.

La province possède bien sûr une tradition législative en matière de réglementation des partis politiques, marquée en 1995 par l'adoption de l'*Election Act*. Cette loi de 160 pages précise dans leurs moindres détails les règles qui s'appliquent en matière de démocratie électorale.

Cependant, toute réforme électorale doit nécessairement mettre l'accent sur l'électeur et non sur les partis politiques.

Il faut donc trouver des moyens de s'assurer que les citoyens sont satisfaits du travail accompli par les politiciens qu'ils ont élus et du processus électoral comme tel. Ce n'est pas une tâche facile.

Je crois aussi que nous devons éviter de nous cantonner dans une position qui consiste à conclure automatiquement que la représentation politique est la pierre d'assise de tout système électoral bien conçu.

Le 5 juin, à l'occasion de l'assermentation des membres du nouveau Cabinet, le premier ministre Gordon Campbell a précisé sa vision d'un gouvernement ouvert, responsable et démocratique en exprimant son souhait que le gouvernement de la Colombie-Britannique soit le reflet d'un changement de mentalité fondamental.

« Le Parlement est au service de la population, et le Cabinet est au service du Parlement », a déclaré le premier ministre. Notre législature sera marquée par l'ouverture. Elle constituera une occasion d'apprendre les uns des autres et le cadre dans lequel nous chercherons à refléter les valeurs de l'ensemble de la population et à rallier cette dernière autour d'un objectif commun.

En clair, le gouvernement va tenter de regagner, dans une certaine mesure, la confiance et le respect du public envers la classe politique.

L'une des façons d'évaluer la crédibilité des élus consiste invariablement à établir dans quelle mesure ils ont respecté leurs promesses électorales. L'un des premiers gestes posés par le nouveau gouvernement a été de respecter son engagement sur la tenue d'élections à une date fixe. Nous avons donc modifié la *Constitution Act*, de sorte que les prochaines élections provinciales ont été fixées au mardi 17 mai 2005. Par la suite, les élections générales provinciales se tiendront tous les quatre ans, le deuxième mardi de mai, à moins qu'il y ait dissolution du Parlement à la suite d'un vote de censure.

Cette mesure vise à réduire le pouvoir du bureau du premier ministre en faisant en sorte que le moment du déclenchement d'élections ne soit pas utilisé à des fins politiques ou partisans.

Par conséquent, la population de la Colombie-Britannique sait que nous disposons de quatre ans pour respecter nos engagements et qu'elle pourra, en mai 2005, nous juger sur nos réalisations.

Nous avons poursuivi sur la même voie en adoptant des lois qui fixent la date de dépôt du budget provincial et établissent le calendrier des travaux législatifs, toujours dans le but d'accroître la responsabilité du gouvernement envers les citoyens.

Nous avons adopté une loi sur l'enregistrement des lobbyistes, non pas pour régir la profession, mais bien pour ajouter un élément de transparence aux nombreuses manœuvres de persuasion et d'influence politiques qui prennent place derrière des portes closes et dans les coulisses du pouvoir.

Nous nous sommes également engagés à tenir des votes libres à l'Assemblée législative, pour permettre aux députés de s'exprimer librement, au nom de leurs électeurs, sur les questions qui ne font pas l'objet d'un vote de censure.

Les votes libres contribuent à décentraliser le pouvoir. Combinés aux comités du caucus, qui procurent un rôle accru dans l'établissement des politiques gouvernementales, ils permettent aux députés de réellement participer au processus décisionnel du gouvernement et de faire valoir leur point de vue. En retour, les électeurs de chaque circonscription ont l'occasion de mieux se faire entendre au Parlement par l'entremise de leur député. Cette réforme novatrice nous ramène à une époque où le whip avait moins d'emprise sur les travaux de l'Assemblée législative.

Qu'il s'agisse de votes libres, de comités du caucus, de dates d'élections fixes, de plans triennaux ou d'une nouvelle approche en matière de reddition de comptes qui incite les ministres à respecter les limites budgétaires à l'échelle gouvernementale et ministérielle par le biais d'incitatifs financiers, toutes ces mesures font partie de la stratégie visant à réduire le pouvoir du bureau du premier ministre et des ministres pour accroître celui des députés et de leurs électeurs.

Grâce à la réforme de la loi permettant d'obtenir la révocation d'un député, la *Recall and Initiative Act* (également un engagement électoral), il sera plus facile de rendre les députés responsables devant la population.

Nous sommes également à élaborer une loi qui nous permettra de réaliser d'autres engagements concernant la réforme électorale. Nous avons exprimé notre intention de modifier l'*Election Act* pour éliminer les échappatoires dans la divulgation des sources de financement des partis politiques, inclure les dons sous forme de travail et interdire la participation des œuvres de charité au financement des partis politiques.

Ces engagements ont pour but d'éliminer certains aspects problématiques qui ont été relevés dans l'*Election Act* de 1995. Même si je me fais le défenseur de ces réformes, mon intention n'est pas de restreindre indûment tout débat public sur notre façon de réglementer les élections.

Récemment, je suis tombé par hasard sur un discours remarquable livré en 1999 par Roderick Macdonald, alors président de la Commission du droit du Canada. À cette

occasion, le professeur Macdonald a parlé des limites de la réglementation comme moyen de réaliser des changements sociaux. En outre, il a déclaré que « la croyance selon laquelle il est possible de rendre les gens meilleurs par des prescriptions parlementaires détaillées » constitue l'une des idées fausses des cinquante dernières années.

Ces idées fausses sont appuyées par deux suppositions discutables sur les motifs et les capacités des êtres humains. L'une, c'est que les gens ne peuvent pas fonctionner en société sans l'aide des fonctionnaires qui forment le personnel des organismes de réglementation spécialisés. L'autre, c'est que les gens sont naturellement portés à s'exploiter les uns les autres et qu'ils essaieront toujours de tirer un avantage disproportionné dans les situations de conflit.

Dans ce contexte, le moment serait peut-être bien choisi pour entreprendre une discussion plus approfondie au sujet d'une réforme de la réglementation des élections.

Assemblée de citoyens

La formation d'une assemblée de citoyens est, selon moi, une idée noble, mais qui n'est pas sans poser certains défis.

La Colombie-Britannique constitue une entité politique unique. Ce n'est pas la Nouvelle-Zélande, l'Allemagne ou Israël. Notre population est diverse et très dispersée. Nos attentes envers nos élus sont parfois un peu vagues. De plus,

nous ne pouvons pas redéfinir notre système électoral sans trouver réponse à la question suivante : qu'est-ce que nous attendons de nos députés?

L'objectif fondamental d'une assemblée de citoyens nous ramène à l'objectif fondamental de toute réforme électorale, c'est-à-dire créer un système qui permette de mieux servir la population. Selon nous, cet objectif ne pourra être atteint que si nous enlevons le dossier de la réforme électorale des mains des politiciens pour le remettre à ceux que nous avons le devoir de servir.

Le défi consiste à créer une assemblée de citoyens qui représentera efficacement les habitants de la province et qui pourra transmettre leurs préoccupations.

Le premier ministre Campbell a proposé que les membres de l'assemblée soient choisis de façon aléatoire, comme dans le cas d'un jury. J'ai pu entendre diverses objections à cette suggestion. Par exemple, d'aucuns parlent bien sûr du risque que certains parmi les citoyens retenus ne possèdent pas les connaissances nécessaires pour traiter des questions aussi complexes. Voici un dilemme intéressant : la démocratie serait donc devenue incompréhensible pour les gens à qui elle prétend s'adresser. Je refuse d'accepter ce raisonnement. Même si je dois admettre que je serais le premier à vouloir me retrouver à la table des grands philosophes, nous avons intérêt à nous assurer qu'un appareil gouvernemental qui se veut au service des citoyens ordinaires leur soit compréhensible.